

Chambéry, le 26 Septembre 2024

Jean-François COULOMME
Député de la Savoie

Gabriel AMARD
Député du Rhône

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ce 23 Septembre, TELT, la société Maître d’Ouvrage du Lyon-Turin II, lance un appel d’offre pour 2,5 millions d’euros afin de réaliser des travaux préparatoires et mesures d'urgence et transitoires pour l'approvisionnement en eau potable dans la vallée de la Maurienne.

Consultation : <https://ted.europa.eu/fr/notice/-/detail/570310-2024>

Construction de zones de déchargement des camions-citernes, construction de réservoirs, acheminement par pick-up de l’eau en bouteille à la population, et installation d'unités de traitement mobiles de l’eau en cas de pollution de l’eau destinée à la consommation humaine, composent la nature des prestations à réaliser sur le territoire Mauriennais.

Nous persistons à dénoncer la prédation, la pollution, le gaspillage et maintenant la disparition de l’eau potable contenue dans les nappes phréatiques fracturées par les travaux de percement, au détriment des habitant·es de la Maurienne et de l’habitabilité future des communes Mauriennaises.

Nous demandons à TELT et aux élus promoteurs du projet de s’expliquer sur cette catastrophe environnementale que nous avons depuis longtemps identifiée et dénoncée.

Nous demandons au Préfet et aux autorités publiques d’engager toutes les mesures conservatoires utiles à stopper immédiatement le chantier.

